

Département
VOSGES
Arrondissement
SAINT-DIE-DES-VOSGES
Canton
LA BRESSE

COMMUNE DE LE THOLY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2023

Nombre de :	
Conseillers en exercice	19
Présents	15
Votants	17

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le : **07/12/2023**
Et que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15/12/2023
Le Maire,

L'An **deux mil vingt-trois**, le quinze décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de LE THOLY étant réuni à la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Anicet JACQUEMIN, Maire

Étaient présent(e)s : Anicet JACQUEMIN, Hubert DIEUDONNE, Céline DUVAL, Jacques GRIVEL, Éric PECHE, Stéphane GRIVEL, Nathalie BERTRAND, Patrick LECOMTE, Renaud LALEVEE, Jean-Pierre MANSUY, David CROQUET, Danielle DURAND, Jocelyne CLAUDON, Daniel MARIN, Claude GOETZINGER

Absent(e)s : Alexis BACHELARD, Sébastien FREMIOT (pouvoir donné à Stéphane GRIVEL), Nathalie GRIVEL (pouvoir donné à Jacques GRIVEL), Nadège DANIEL,

Madame Claude GOETZINGER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

OBJET Tarif photocopie A4 – A3 recto verso si plus de 4 copies

N° : 3/794

Par décision du 24 novembre 2023, le Conseil Municipal a adopté les tarifs communaux 2024.
Il a été omis de préciser le montant des photocopies A4 - A3 recto verso lorsque le nombre dépasse les quatre copies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant à 0.20 cts à compter de la cinquième copie.

Fait à LE THOLY, Le 15/12/2023



Anicet JACQUEMIN

Anicet JACQUEMIN
2023.12.18 16:46:02 +0100
Ref:20231218_135402_1-1-O
Signature numérique
le Maire

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations*